

MESURES PRÉVENTIVES COVID-19

Parce que votre sécurité et celle de nos employés nous tient à coeur, les normes et consignes suivantes s'appliquent dans toutes nos chocolateries.



Une preuve de vaccination est requise pour manger sur place (salle à manger ou terrasse). Pour les commandes pour emporter et le magasinage chocolaté, la preuve de vaccination n'est pas requise.



Veuillez vous désinfecter les mains avant d'entrer.



Nos espaces de travail ont été modifiés pour respecter les normes de distanciation et tout notre matériel est désinfecté régulièrement et de façon rigoureuse.



Merci de respecter notre trajet en sens unique et la distanciation sociale en tout temps! Utilisez les flèches et les zones d'attentes au sol pour vous repérer.



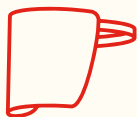
Un nombre maximal de personnes à l'intérieur en même temps a été défini pour chaque Chocolats Favoris et nous recommandons à 1 seule personne par famille d'entrer.



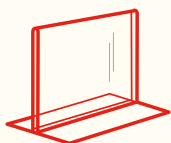
Si vous présentez des symptômes de toux ou de fièvre, nous vous demandons de ne pas entrer en magasin. Cette mesure s'applique également à tous nos employés.



Touchez uniquement les produits que vous achetez.



Des équipements de protection ont été fournis à tous nos employés et ceux-ci se lavent les mains régulièrement.



Des panneaux d'acrylique ont été installés près de la caisse. Nous vous demandons donc de présenter vos items au commis à travers le panneau pour qu'ils puissent être scannés.